



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
30-12-2016

Nombre Conseillers :
en exercice : 10
présents : 07
votants : 08

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES VENDREDI 6 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le six janvier à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Charles MOURLAN, Maire.

Présents: C. MOURLAN - H. RUFFEL - N. JESUPRET - A.
VAUJANY - R. CERCIAT - F. INFANTE - H. MAUFRONT formant la
majorité des membres en exercice.

Absentes excusées :

V. PEREIRA- V. ASTRIE -

Absent excusé et procuration :

A. ROMERO donne pouvoir à H. RUFFEL

Secrétaire de séance :

R. CERCIAT désigné conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 28/11/2016.

Approuvé à l'unanimité.

DELCM n°2017-01 :

VIREMENT de CREDITS – Décision modificative n°04/16

Sur proposition de M. le Maire, après en délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants en dépenses d'investissement sur le budget M14 de l'exercice 2016 pour régler les dépenses à régulariser (électricité) :

* en dépenses de fonctionnement

+ 1 200€ au compte 60612

- 1 200€ au compte 6411

Désignation des délégués au Syndicat Aude Centre

Le Conseil Municipal, Vu l'arrêté préfectoral n°DCT/BAT-CL-2016-025 du 30/12/2016 portant fusion du Syndicat mixte des Balcons de l'Aude, du Syndicat Intercommunal de bassin Clamoux Orbiel Trapel, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Argent Double et du Syndicat Intercommunal d'aménagement Hydraulique du Minervois dans le cadre de la mise en œuvre du volet GEMAPI du schéma départemental de coopération intercommunal de l'Aude ;

après délibération et à l'unanimité, désigne les délégués titulaire et suppléant suivants, chargés de représenter la commune au conseil syndical du nouveau syndicat Aude Centre ainsi créé:

Titulaire : Aline VAUJANY - 9 rés. les Hauts de St Jean 11800 RUSTIQUES

Suppléant : Charles MOURLAN - Le Moulin à Vent 11800 RUSTIQUES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Le Maire,
C. MOURLAN

Le secrétaire de séance,
R. CERCIAT